

Les instruments juridiques dans le jeu politique

*Atelier au congrès de la Société québécoise de Science politique,
Québec, 20-21 mai 2010*

Dans le modèle de domination légale-rationnelle qui caractérise les sociétés modernes développées, le droit est un vecteur central de la confection de l'accord. Omniprésent dans la sphère politique, il offre une pluralité d'« appuis conventionnels de l'action »¹, de « scripts »², d'« instruments », d'« outils » ou de « techniques »³ qui sollicitent des arènes, scènes, institutions, acteurs, voies procédurales, et types d'alliances contrastés. Rédiger une constitution, voter une loi, recourir à des dispositifs réglementaires, ciseler les termes d'un contrat, s'en remettre à l'institution judiciaire sont autant de façons différenciées et non équivalentes de créer et de mettre en œuvre des normes publiques et autant de moyens disponibles pour clore une dispute en cours ou pour la faire évoluer dans une direction particulière. Ces différents supports, instruments et guichets à la disposition des 'gouvernants' mais aussi parfois disponibles ou accessibles pour des acteurs qui interviennent ponctuellement dans les processus d'élaboration de l'action publique, se caractérisent aussi par des contraintes institutionnelles, prises de risques, « coûts » ou ressources de publicité variables. Autant de paramètres qui posent la question de la marge de manœuvre et du choix de ceux qui y recourent et de ceux qui y prennent part.

L'objectif de cet atelier, est de travailler, en confrontant des cas empiriques divers et en engageant des comparaisons, la problématique du droit comme ressource d'action dans le jeu politique, en s'attardant sur ce qui fait l'unité et la diversité des différentes formes prises par le droit lorsqu'elles sont saisies dans le cours de l'action politique, que ce soit par les 'gouvernants' ou par les acteurs sociaux individuels ou collectifs. Nous nous intéresserons ici aux modalités de recours à la ressource juridique et à leurs effets, en termes symboliques et pratiques, à court ou plus long terme et ce, afin de penser de façon dynamique les interactions entre droit et politique telles qu'elles se jouent en situation et dans des controverses particulières. Les questions dont l'atelier traitera peuvent être regroupées sous trois grands thèmes :

1. La mobilisation d'un certain répertoire d'action

Pourquoi les acteurs politiques décident-ils de se tourner vers différentes arènes – législative, judiciaire... – et différents types d'instruments – réglementaires, contractuels... ? Quelles ressources humaines, matérielles et cognitives doivent-ils acquérir ou mettre en pratique pour avoir accès à ces différents instruments ou guichets découlant du droit ?

2. Des formes spécifiques qui engagent

Dans quelle mesure le recours à telle forme juridique plus qu'à telle autre fait-il naître des chemins de dépendance institutionnels qui définissent des points de passage

¹ Nicolas Dodier, « Les appuis conventionnels de l'action. Eléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 1993, n°65, p.63-86.

² Madeleine Akrich, « Comment décrire les objets techniques », *Techniques et culture*, 9, 1987, p. 49-63.

³ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2004.

obligés et entraînent ensuite la fermeture de certains aiguillages ? Comment le choix (plus ou moins contraint) des modes de traitement juridique d'un problème public implique-t-il des formes procédurales à respecter ?

3. Les impacts sur les discours, les constellations d'acteurs et les résultats politiques
Quels sont les effets des recours aux différentes formes juridiques sur l'économie de la controverse ? En quoi impliquent-elles sa traduction ou sa reproblématisation en la situant dans un cadre de jugement spécifique ? Et circonscrivent-elles des réseaux d'acteurs pertinents ? Comment les différents accords produits via des dispositifs et des textes juridiques contribuent-ils à redistribuer le pouvoir des acteurs en présence, à reconfigurer un problème et à en délimiter les propriétaires ?

Sur un plan épistémologique et théorique, cet atelier est ouvert à une diversité d'approches pourvu qu'elles reposent sur des données empiriques, qualitatives ou quantitatives. Ainsi, la question des instruments juridiques sera envisagée dans la perspective de confections d'accords mais aussi comme répertoires de l'action publique et politique.

Les propositions de résumé (200 mots) devront comporter les noms, prénoms, affiliations institutionnelles, coordonnées électroniques et postales des auteurs. Elles devront parvenir aux organisateurs de l'atelier **avant le 16 octobre**. Les auteurs seront informés fin novembre au plus tard de la suite qui sera donnée à leur proposition. Pour permettre des échanges de qualité, les contributeurs retenus s'engagent à faire parvenir le texte de leur communication avant le 30 avril 2010.

Merci d'envoyer vos propositions aux organisateurs :

Laurence Dumoulin, chargée de recherche CNRS-ISP Cachan, France,
Laurence.Dumoulin@isp.ens-cachan.fr

Claire de Galembert, chargée de recherche CNRS-ISP Cachan, France,
galembert@isp.ens-cachan.fr

Pierre Noreau, Faculté de droit-CRDP, Université de Montréal
pierre.noreau@umontreal.ca

Christine Rothmayr, Département de science politique, Université de Montréal
christine.rothmayr.allison@umontreal.ca